

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > CIDELY TOP

CIDELY TOP



CIDELY TOP

Dernière mise à jour :

06.10.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

2140201

Composition:

125 g/l

difénoconazole

15 g/l

cyflufenamid

Famille chimique:

Triazoles

Amidoximes

Formulation:

DC Concentré dispersable

Mode d'action:

Curatif : Bonne activité rétroactive

Préventif

Contact

Diffusant

Effet Antisporulant

Systémique : Systémie acendante locale du difénoconazole

Translaminaire

Vapeur : Action par phase vapeur du cyflufénamid

CIDELY® TOP est un fongicide foliaire efficace contre l'oïdium et les maladies des taches foliaires. Il est utilisable sur les cultures de melon, fraise, courgette, tomate, concombre, cornichon, potimarron, potiron et pastèque. Il offre une nouvelle approche puissante face à l'oïdium avec la combinaison de ses deux matières actives. De plus, sa largeur de spectre vient apporter une nouvelle solution efficace sur les maladies des taches brunes (type cladosporiose, alternaria, anthracnose...).

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

Autorisations et Recommandations

CIDELY TOP Aubergines - plein champ

Aubergines - plein champ
Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.						
Dose préconisée:	1 L/ha						
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches						
Efficacité:	Efficace						

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.						
Dose préconisée:	1 L/ha						
Efficacité:	Très efficace						

[L'échelle BBCH pour les légumes de la famille des solanacées](#)

CIDELY TOP Aubergines - sous serre

Aubergines - sous serre

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.						
Dose préconisée:	1 L/ha						

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches
Efficacité: Efficace

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

[L'échelle BBCH pour les légumes de la famille des solanacées](#)

CIDELY TOP Concombres - plein champ

Concombres - plein champ
Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Anthracoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Chancre à Didymella

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					

préconisée:

Efficacité: Efficace

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

règlementaire:

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

[L'échelle BBCH pour les courges](#)

CIDELY TOP Concombres - sous serre

Concombres - sous serre

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi règlementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Anthracoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi règlementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Chancre à Didymella

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Très efficace					

[L'échelle BBCH pour les courges](#)

CIDELY TOP Cornichons - plein champ

Cornichons - plein champ
Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Anthracnoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Chancre à Didymella

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					

préconisée:

Efficacité: Efficace

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

CIDELY TOP Cornichons - sous serre

Cornichons - sous serre

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Anthracoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Chancre à Didymella

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					

préconisée:

Efficacité: Efficace

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

règlementaire:

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

CIDELY TOP Courgettes - plein champ

Courgettes - plein champ

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi règlementaire: Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Anthracoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi règlementaire: Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Chancre à Didymella

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:						

Oidium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Très efficace					

CIDELY TOP Courgettes - sous serre

Courgettes - sous serre
Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Anthracnoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Chancre à Didymella

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					
Efficacité:	Efficace					

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches					

préconisée:

Efficacité: Efficace

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée:

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

CIDELY TOP Fraisiers - plein champ

Fraisiers - plein champ

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Anthracoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Maladie des taches rouges et pourpres

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.				
Dose préconisée:		1 L/ha				
Efficacité:		Très efficace				

CIDELY TOP Fraisiers - sous serre

Fraisiers - sous serre

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		2 applications /an pour les cultures hors-sol.				
Dose préconisée:		1 L/ha				
Efficacité:		Efficace				

Anthracnoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		2 applications /an pour les cultures hors-sol.				

Dose préconisée: 1 L/ha
Efficacité: Efficace

Maladie des taches rouges et pourpres

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Oidium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Très efficace					

CIDELY TOP Melons plein champ

Melons plein champ
Traitement des parties aériennes

Anthracnoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.				
Dose préconisée:		1 L/ha				
Efficacité:		Efficace				

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.				
Dose préconisée:		1 L/ha				
Efficacité:		Efficace				

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.				
Dose préconisée:						

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.				
Dose préconisée:		1 L/ha				
Efficacité:		Très efficace				

[L'échelle BBCH pour les courges](#)

CIDELY TOP Melons sous serre

Melons sous serre

Traitement des parties aériennes

Anthracnoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		2 applications /an pour les cultures hors-sol.				
Dose préconisée:		1 L/ha				
Efficacité:		Efficace				

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi		2 applications /an pour les cultures hors-sol.				

règlementaire:

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Efficace

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

règlementaire:

Dose préconisée:

Oidium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

règlementaire:

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

[L'échelle BBCH pour les courges](#)

CIDELY TOP Pastèque

Pastèque

Traitement des parties aériennes

Anthracnoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:						

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Très efficace					

CIDELY TOP Piments - plein champ

Piments - plein champ

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.						
Dose préconisée:							

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.						
Dose préconisée:	1 L/ha						
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches						
Efficacité:	Efficace						

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:		1 L/ha					
Efficacité:		Très efficace					

CIDELY TOP Piments - sous serre

Piments - sous serre

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:							

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:		2 applications /an pour les cultures hors-sol.					
Dose préconisée:		1 L/ha					

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

CIDELY TOP Poivrons - plein champ

Poivrons - plein champ
 Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée:

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.
Dose préconisée:	1 L/ha
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches
Efficacité:	Efficace

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.
Dose préconisée:	1 L/ha
Efficacité:	Très efficace

[L'échelle BBCH pour les légumes de la famille des solanacées](#)

CIDELY TOP Poivrons - sous serre

Poivrons - sous serre
Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire:	2 applications /an pour les cultures hors-sol.
Dose préconisée:	

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Oidium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

[L'échelle BBCH pour les légumes de la famille des solanacées](#)

CIDELY TOP Potimarron

Potimarron

Traitement des parties aériennes

Anthracnoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.

Dose préconisée: 1 L/ha
Efficacité: Efficace

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:						

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					

Efficacité: Très efficace

CIDELY TOP Potiron

Potiron

Traitement des parties aériennes

Anthracoses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Efficace					

Mycosphaerella citrulina

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:						

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. 2 applications /an pour les cultures hors-sol. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.					
Dose préconisée:	1 L/ha					
Efficacité:	Très efficace					

CIDELY TOP Tomates - plein champ

Tomates - plein champ
 Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.						
Dose préconisée:	1 L/ha						
Période d'utilisation	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches						

préconisée:

Efficacité: Efficace

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.						
Dose préconisée:	1 L/ha						
Période d'utilisation préconisée:	Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches						
Efficacité:	Efficace						

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	5	-	5	Aucun(e)
Condition d'emploi réglementaire:	Egalement autorisé sous abri. ZNT aquatique : 5 m dont DVP 5 m.						
Dose préconisée:	1 L/ha						
Efficacité:	Très efficace						

[L'échelle BBCH pour les légumes de la famille des solanacées](#)

CIDELY TOP Tomates - sous serre

Tomates - sous serre

Traitement des parties aériennes

Alternaria

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Cladosporiose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Traiter en préventif pour une bonne efficacité sur maladies à taches

Efficacité: Efficace

Oïdium

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1 L/ha	1/an	Min:20 Max:89	3 Jours.	-	-	-	Aucun(e)

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications /an pour les cultures hors-sol.

Dose préconisée: 1 L/ha

Efficacité: Très efficace

Conseils d` utilisation

Préparation de la bouillie

Préparation de la bouillie: verser CIDELY TOP dans la cuve à moitié remplie d'eau, agitateur en marche . Compléter au volume d'eau désiré et maintenir l'agitation pendant tout le traitement. En cas de mélange introduire CIDELY TOP après les sachets hydrosolubles, les poudres mouillables, les granulés dispersibles et les suspensions aqueuses.

Volume d'eau

En cultures légumières, adapter le volume d'eau en fonction du développement de la végétation, afin d'éviter le ruissellement.

Paramètres pression

Bien adapter la pression à chaque type de buse

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A fente

A limitation de dérive

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l`emballage

- Pour le stockage : se référer à l`étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l`emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l`emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d`ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.

- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

Urgences

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52

Service 0,15 € / min + prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

Mentions légales

- CIDELY® TOP - Danger - H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

CIDELY® TOP - AMM N° 2140201 - Composition : 125 g/l difénoconazole * + 15 g/l cyflufenamid **
- P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du difénoconazole plus d'une fois par an sur fraisiers en plein champ. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active d'origine Nisso Chemical Europe GMBH .

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
